



SNUipp-FSU 67

# RÔLE DES ELU(E)S du personnel RÔLE DU SYNDICAT

Comme chaque année, le SNUipp-FSU 67 et ses élu(e)s du personnel accompagneront les collègues dans leur participation aux mutations intra-départementales.

Les élu(e)s du SNUipp-FSU67 suivent au cas par cas les situations de **TOUS** les collègues qui leur font confiance en leur envoyant leurs dossiers : pas de fausse promesse mais la garantie **d'équité et de transparence** pour tous.

## VOUS POUVEZ COMPTER SUR LES ÉLU(E)S DU SNUIPP-FSU67

### QUI SONT-ILS ?

Les titulaires et les suppléants :

Myriam Brandt, Géraldine Delaye, Agathe Konieczka,  
Catherine Le Duff, François Schill, Virginie Solunto

### COMMENT LES CONTACTER ?

permanences dans nos locaux :

10, rue de Lausanne à Strasbourg

lundi-mardi-jeudi-vendredi : 8h30-12h/14h-17h

Mercredi : 9h-12h (sur rendez-vous)

par téléphone : 03.90.22.13.15

par mail : [snu67@snuipp.fr](mailto:snu67@snuipp.fr)

### LEUR RÔLE POUR VOUS AIDER ? AVANT LE MOUVEMENT :

- vous informer, vous conseiller pour vous aider à établir votre liste de vœux
- vous aider à vérifier votre barème (voir ci-contre) à partir des informations que vous nous fournissez.

### EN COURS DE MOUVEMENT :

- contrôler chaque opération.
- s'assurer que les règles départementales du mouvement sont respectées.
- éviter tout passe-droit.
- lors des phases manuelles, faire des propositions les plus proches possibles des vœux de chaque collègue.

### APRES LE MOUVEMENT :

- vous informer des résultats dès la fin des différentes CAPD.
- répondre à vos questions concernant ces résultats.
- expliquer nos positions dans les CAPD.
- vous re-contacter si vous n'avez pas obtenu de poste pour préparer avec vous les phases suivantes (voir le calendrier).

Tout cela n'est possible que si nous disposons d'un maximum d'infos, donc **N'OUBLIEZ PAS DE NOUS FAIRE PARVENIR LA FICHE DE SUIVI** (page IV) ainsi que tout document qui vous paraît nécessaire pour la compréhension de votre situation (postes spécifiques, exeat/ineat, direction, demande de maintien ou de priorité médicale ou sociale...)

## Votre barème

### AGS + Note + Bonifications éventuelles

### Quels éléments sont pris en compte ?

- **AGS (ancienneté générale des services)** : appréciée au 30.09.\* (1 pt par année entière + 1/12 pt par mois supplémentaire + 1/360 pt par jour).
- **Dernière note d'inspection** : coefficient 1 et antérieure au 01.02.\*
- pour les personnels n'ayant pas de note, comme les **stagiaires S1** : attribution d'un élément technique (voir fiche de suivi syndical)
- **Correctif de note** : coefficient 1 et 0,25 pt par année de retard à partir de 3 années de retard (1,5 pt max)
- **Enfant** : 1 pt par enfant de moins de 20 ans au 01.02. \*
- **Bonification ZEP\*\***
- **Majoration éventuelle en cas de mesure de carte scolaire** (suppression de poste)\*\*

\*de l'année du mouvement

\*\*voir détails dans la fiche de suivi syndical

NB : le Directeur Académique peut, après consultation de la CAPD, attribuer certaines priorités hors barème pour des situations ou des affectations particulières (des critères précis sont définis : **pas de passe-droit!**)

N'oubliez pas de consulter régulièrement notre site:

**<http://67.snuipp.fr/>**

Les changements qui pourraient intervenir après la parution de ce journal y seront indiqués.

### RIS « Spéciales Mouvement 2013 » à STRASBOURG de 9h à 12h

**Mercredi 13 mars : maison des syndicats (rue Sedillot)**

Les modalités pratiques et un modèle de courrier à adresser à votre IEN sont sur notre site à l'adresse suivante :

**<http://67.snuipp.fr/spip.php?article1382>**

### Permanences Mouvement

Mercredis matins (9h/12h) et après-midi (14h/16h30) les 13 et 20 mars. Sur rendez-vous au besoin.

